



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2025 DAE 152 – Budget participatif – Projet lauréat Ciel de Toit rue du rendez-vous Paris 12ème (90.000 euros à l'association Nouvelle Association Rendez-vous Marsoulan)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Déposé dans le cadre du Budget Participatif 2024, le projet intitulé « Ciel de Toit rue du rendez-vous » a été retenu par les Parisiens et a été doté d'un budget de 90.000 d'euros. Ce vote participatif démontre l'importance de l'intérêt des Parisiens pour l'embellissement et la vitalité de leurs quartiers.

L'objectif principal du projet est d'embellir la rue et de renforcer l'attractivité du quartier pendant la période estivale. Ce projet vise à installer un ciel de toit, c'est-à-dire des décorations suspendues en hauteur tout au long des rues du Rendez-Vous et de la rue Marsoulan dans le 12^{ème} arrondissement, près de Nation. Ces décorations prendront la forme d'environ 80 montgolfières colorées avec serpents, imprimées en 3D, qui flotteront au-dessus des rues entre juin et septembre.

Cette initiative provient de l'association Rendez-Vous Marsoulan, une association de commerçants qui réunit les boutiquiers des deux rues éponymes, deux passages très commerçants du quartier de Bel Air dans le 12^{ème} arrondissement. Cette association a pour but d'animer le quartier et d'y créer de la gaieté grâce à l'organisation de jeux et d'évènements tout au long de l'année. L'association Rendez-Vous Marsoulan se charge également d'embellir ces deux rues à chaque fête de fin d'années grâce à l'installation d'illuminations. Une vingtaine de filins permanents permettent chaque année d'accrocher les décorations de Noël : c'est très naturellement qu'est venue l'idée de les exploiter également en été, pour instiller une humeur estivale et colorée.

Inspirée par des voyages dans d'autres villes européennes qui pratiquent les ciels de toit, comme par exemple les fameuses ruelles espagnoles remplies de parapluies colorés suspendus, l'association a imaginé un ciel de toit formé par des montgolfières flottantes. Cette initiative intervient aussi dans un contexte de morosité généré par la conjoncture difficile et la grisaille ambiante, et doit permettre de ramener de la vie et de l'optimisme aux habitants, clients, passants, et commerçants.

Entièrement démontables, durables, et sobres (sans illuminations), ces montgolfières seront installées chaque été pendant trois années consécutives (2025, 2026 et 2027).

En apportant de la couleur, de la poésie et de la légèreté dans l'espace public, cette décoration contribuera à redonner du dynamisme aux commerces locaux et à susciter l'enthousiasme des habitants, des promeneurs et des visiteurs. Le "Ciel de Rue" vise ainsi à transformer l'expérience piétonne, en créant un environnement chaleureux, vivant et esthétiquement valorisant pour le quartier.

Compte tenu de l'adhésion qu'a rencontré ce projet auprès des citoyens, et de l'intérêt évident des Parisiens pour l'embellissement de leurs rues, je vous propose de voter la subvention de 90.000 euros au titre du Budget participatif, pour l'exercice 2025.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAE 152 - Budget Participatif - Subvention (90.000 euros), et convention avec l'association Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan (12e) pour le projet Ciel de Toit.

Le Conseil de Paris,

Vu l'édition 2024 du Budget Participatif dont le projet « Ciel de toit rue du Rendez-Vous » est lauréat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-3 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan , et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par M. Nicolas BONNET OULALDJ, au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan , domiciliée 15, rue du Rendez-vous, 75012 Paris (numéro SIRET 78935257200042).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention d'investissement de 90.000 euros à l'association Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan , au titre de l'exercice 2025 (Paris Asso n°W751216647 dossier 2025_08393).

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 90.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2025 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

